

ERNST & YOUNG et Autres
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

112, rue Garibaldi
69006 LYON

bioMérieux
Société Anonyme

376, Chemin de l'Orme
69280 MARCY L'ETOILE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2013
Résolution n° 7

ERNST & YOUNG et Autres
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon
112, rue Garibaldi
69006 LYON

bioMérieux
Société Anonyme

376, Chemin de l'Orme
69280 MARCY L'ETOILE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2013
Résolution n° 7

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 29 Avril 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Marc-André AUDISIO

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL



Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL